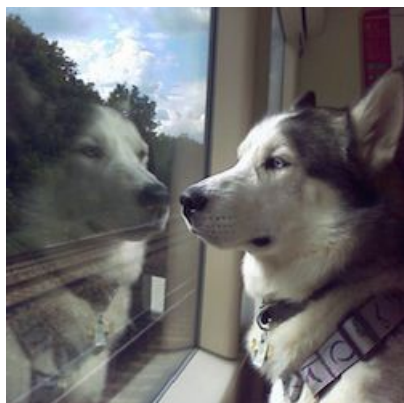


Les gros chiens autorisés dans le métro - Réglementation

Août 2016

Publié par:

Publiée le : : .



Jusqu'à lors interdits, les gros chiens sont dorénavant autorisés dans le métro, voici sous quelles conditions...

Jusqu'au printemps 2016, seuls les chats et les petits chiens étaient autorisés dans le Métro ou le RER à partir du moment où ils étaient transportés dans un sac ou une cage.

Le nouveau règlement de la RATP, autorise à présent la circulation de tous les chiens, quelque soit la taille.

Le déplacement dans la capitale, avec son animal ne sera donc plus source de problème.

Il vous est désormais possible d'emprunter les transports en commun, excepté le bus, en compagnie de votre chien à condition que celui-ci soit tenu en laisse, porte une muselière et dispose d'un titre de transport à tarif réduit.

ATTENTION AUX CHIENS DE CATEGORIE1

Les chiens de première catégorie restent, selon la loi, interdits dans tous les transports en commun.

Ci-dessous le lien vers une copie du règlement intérieur de la RATP, à prévoir sur vous au cas où vous rencontreriez un agent de sécurité n'étant pas encore informé du nouveau règlement.

[copie du règlement intérieur de la RATP](#)